



Rôle des avocats envers le client

Par **artésienne**, le **18/03/2014** à **08:55**

Bonjour,

En tant que propriétaire, j'ai lancé une assignation contre le syndic pro en place. Le suivi de l'affaire se fait par mail en me demandant de faire part de mes observations éventuelles, y compris les factures. Cependant je n'ai aucun avis de la part de mon avocat sur le déroulement de l'affaire (conclusion de la partie adverse défendable ou non, comment organiser ma défense) et tout mail envoyé de ma part pour obtenir des réponses ou prise en charge téléphonique à ce sujet est payant en plus du forfait déjà convenu au départ. En ce sens, j'ai la sensation de payer pour que l'on me transmette les conclusions de la partie adverse, de faire des recherches de pièces et de souligner mes observations par des faits concrets, bref de faire son travail. Je m'interroge sur le rôle des avocats... Est-ce la procédure habituelle? Est-ce à l'attaquant ou à l'attaqué de monter le dossier, d'apporter les preuves par lui-même sans que l'avocat lui demande?